

OBSERVATOIRE DE LA DÉMOGRAPHIE DES MONÉGASQUES

Mai 2024

2023

Sommaire

Spécificités – Informations utiles à la compréhension et l’interprétation des données.....	3
Chiffres clés 2023.....	4
1. Évolution et structure de la population	5
1.1. Évolution de la population de 1951 à 2023.....	5
1.1.1. Près de 9 800 Monégasques au 31 décembre 2023	5
1.1.2. Une croissance liée aux changements de législation	6
1.2. Structure de la population monégasque 2023.....	7
1.2.1. Un Monégasque sur deux a plus de 47 ans.....	7
1.2.2. Près de 94 % des Monégasques résident en Principauté.....	8
1.2.3. Neuf Monégasques sur dix sont nés à Monaco ou en France	9
1.2.4. Un Monégasque majeur sur deux est marié	9
2. Naissance et fécondité	11
2.1. Une natalité 2023 qui reste basse.....	11
2.2. Âge moyen des parents à la naissance.....	12
2.2.1. Les âges moyens des mères au 1 ^{er} enfant et à la naissance progressent depuis 1950	12
2.2.2. Les âges moyens des pères au 1 ^{er} enfant et à la naissance progressent depuis 1970	13
2.3. Fécondité	14
2.3.1. Une fécondité en recul : 2,1 enfants par femme en 2021-23	14
2.3.2. Le taux de fécondité général reste maximal entre 30 et 34 ans	15
3. Décès et espérance de vie.....	16
3.1. Une mortalité 2023 historiquement faible	16
3.2. Espérance de vie et âge moyen au décès	17
3.2.1. L’espérance de vie à la naissance des femmes monégasques atteint 90,0 ans	17
3.2.2. L’âge moyen au décès est au plus haut.....	19
4. Mariages et divorces.....	20
4.1. Mariages	20
4.1.1. Moins de mariage en 2023, une conséquence du changement de Loi de 2022.....	20
4.1.2. Une majorité de mariages avec un(e) époux(se) français(e).....	21
4.1.3. Plus de 9 mariages sur 10 célébrés à Monaco en 2020-23.....	21
4.1.4. L’âge moyen des célibataires au mariage continue sa progression.....	22
4.2. Divorces	23
4.2.1. Le taux brut de divorce au plus bas.....	23
4.2.2. Près de la moitié des unions rompues pour la génération de mariage 1990-99	24
5. Population et mode d’obtention de la nationalité.....	25
5.1. Plus des deux tiers des Monégasques le sont par filiation.....	25
5.2. 29 obtentions de la nationalité par Ordonnance Souveraine de Naturalisation en 2023	26
5.3. Moins de deux tiers des personnes éligibles en 2011 ont acquis la nationalité par mariage	27
5.4. Depuis 2012, deux tiers des hommes et huit femmes sur dix ont acquis la nationalité par mariage	28
Annexe : Comparaison internationale des principaux indicateurs démographiques	29
Définitions.....	30

Spécificités – Informations utiles à la compréhension et l'interprétation des données

L'ensemble de la population de nationalité monégasque est étudié dans cet observatoire, qu'elle soit résidente ou non.

Cinq statuts matrimoniaux¹ existent : célibataire, marié, divorcé, séparé et veuf.

Les évolutions législatives en matière de transmission et d'acquisition de la nationalité monégasque, compte tenu de la taille de la population, ont un effet visible sur les principales données démographiques annuelles. Les années consécutives à une modification de loi ne sont donc pas représentatives d'une tendance et sont à interpréter avec précaution. Il est à noter que la dernière loi apportant une modification concernant l'acquisition de la nationalité par mariage² est entrée en vigueur à compter du 1^{er} juillet 2022 et que ces effets seront visibles à partir de 2032.

La petite taille de la population monégasque rend certains indicateurs volatils d'une année sur l'autre. L'observation d'une série sur plusieurs années est donc recommandée.

Des différences minimales peuvent apparaître entre deux éditions de l'Observatoire de la Démographie, concernant une donnée annuelle. Elles peuvent provenir d'événements de vie (naissance, mariage, divorce, décès) qui ont eu lieu hors de la Principauté et dont la transcription³ à l'État Civil monégasque a été postérieure à la réalisation de l'observatoire annuel. Les données présentées dans chaque édition sont les plus à jour au moment de sa rédaction et se substituent à celles de l'année précédente.

Toutes les statistiques de cet observatoire sont déclinées par sexe.

L'Observatoire de la Démographie est issu de la collaboration, mise en place dans le courant de l'année 2012, entre l'IMSEE, le Service de l'État Civil-Nationalité et le Service Informatique de la Mairie de Monaco.

Cette étude a pour but de présenter, à travers différents indicateurs traditionnellement utilisés dans ce domaine, un bilan démographique de la population de nationalité monégasque.

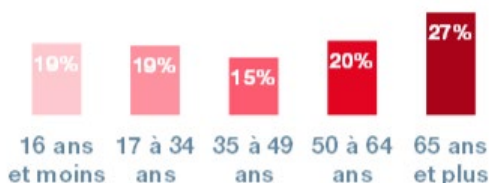
Le champ étudié concerne uniquement la population de nationalité monégasque (excluant ainsi la population des résidents étrangers). Toutes les données sont arrêtées au 31 décembre 2023. Sauf mention contraire, l'historique des données exploitées remonte à l'année 1950.

¹ La Loi n°1.481 du 17 décembre 2019 relative aux contrats civils de solidarité a introduit le contrat de vie commune et le contrat de cohabitation. Ne faisant pas l'objet d'une retranscription sur les registres de l'État Civil, ils ne sont pas inclus dans cet Observatoire.

² La Loi n°1.512 du 3 décembre 2021 relative à l'acquisition de la nationalité par mariage change le délai d'acquisition de la nationalité par mariage qui est porté à vingt ans au lieu de dix ans.

³ Voir Définitions p.30 : transcription

La Principauté compte 9 790 Monégasques



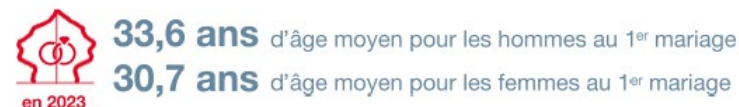
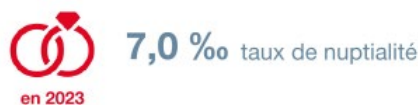
Sources : Mairie de Monaco, IMSEE

104 naissances de Monégasques pour 71 décès



Sources : Mairie de Monaco, IMSEE

Un nombre de mariages en baisse



Note : Compte tenu des délais inhérents aux procédures légales, le nombre de divorces en 2023 n'est pas définitivement connu.

Sources : Mairie de Monaco, IMSEE

1. Évolution et structure de la population

1.1. Évolution de la population de 1951 à 2023

1.1.1. Près de 9 800 Monégasques au 31 décembre 2023

Tableau 1. Évolution du nombre de Monégasques selon le sexe et sex-ratio⁴

	Évolution						
	Ensemble	annuelle	Hommes	Poids	Femmes	Poids	Sex-ratio
1951	3 004	n.d.	1 197	39,8%	1 807	60,2%	66,2
1960	3 787	0,6%	1 498	39,6%	2 289	60,4%	65,4
1970	4 289	1,8%	1 656	38,6%	2 633	61,4%	62,9
1980	4 974	0,9%	1 941	39,0%	3 033	61,0%	64,0
1990	5 863	0,9%	2 310	39,4%	3 553	60,6%	65,0
1991	5 879	0,3%	2 319	39,4%	3 560	60,6%	65,1
1992	6 090	3,6%	2 415	39,7%	3 675	60,3%	65,7
1993	6 408	5,2%	2 577	40,2%	3 831	59,8%	67,3
1994	6 487	1,2%	2 645	40,8%	3 842	59,2%	68,8
1995	6 555	1,0%	2 685	41,0%	3 870	59,0%	69,4
1996	6 644	1,4%	2 743	41,3%	3 901	58,7%	70,3
1997	6 766	1,8%	2 831	41,8%	3 935	58,2%	71,9
1998	6 835	1,0%	2 862	41,9%	3 973	58,1%	72,0
1999	6 984	2,2%	2 949	42,2%	4 035	57,8%	73,1
2000	7 175	2,7%	3 051	42,5%	4 124	57,5%	74,0
2001	7 334	2,2%	3 135	42,7%	4 199	57,3%	74,7
2002	7 424	1,2%	3 171	42,7%	4 253	57,3%	74,6
2003	7 512	1,2%	3 217	42,8%	4 295	57,2%	74,9
2004	7 716	2,7%	3 318	43,0%	4 398	57,0%	75,4
2005	7 842	1,6%	3 383	43,1%	4 459	56,9%	75,9
2006	7 994	1,9%	3 452	43,2%	4 542	56,8%	76,0
2007	8 103	1,4%	3 499	43,2%	4 604	56,8%	76,0
2008	8 212	1,3%	3 552	43,3%	4 660	56,7%	76,2
2009	8 280	0,8%	3 570	43,1%	4 710	56,9%	75,8
2010	8 346	0,8%	3 606	43,2%	4 740	56,8%	76,1
2011	8 389	0,5%	3 622	43,2%	4 767	56,8%	76,0
2012	8 675	3,4%	3 823	44,1%	4 852	55,9%	78,8
2013	8 837	1,9%	3 908	44,2%	4 929	55,8%	79,3
2014	8 951	1,3%	3 969	44,3%	4 982	55,7%	79,7
2015	9 050	1,1%	4 005	44,3%	5 045	55,7%	79,4
2016	9 160	1,2%	4 065	44,4%	5 095	55,6%	79,8
2017	9 259	1,1%	4 128	44,6%	5 131	55,4%	80,5
2018	9 326	0,7%	4 179	44,8%	5 147	55,2%	81,2
2019	9 486	1,7%	4 285	45,2%	5 201	54,8%	82,4
2020	9 571	0,9%	4 350	45,4%	5 221	54,6%	83,3
2021	9 611	0,4%	4 385	45,6%	5 226	54,4%	83,9
2022	9 686	0,8%	4 423	45,7%	5 263	54,3%	84,0
2023	9 790	1,1%	4 471	45,7%	5 319	54,3%	84,1

Sources : Mairie de Monaco, IMSEE

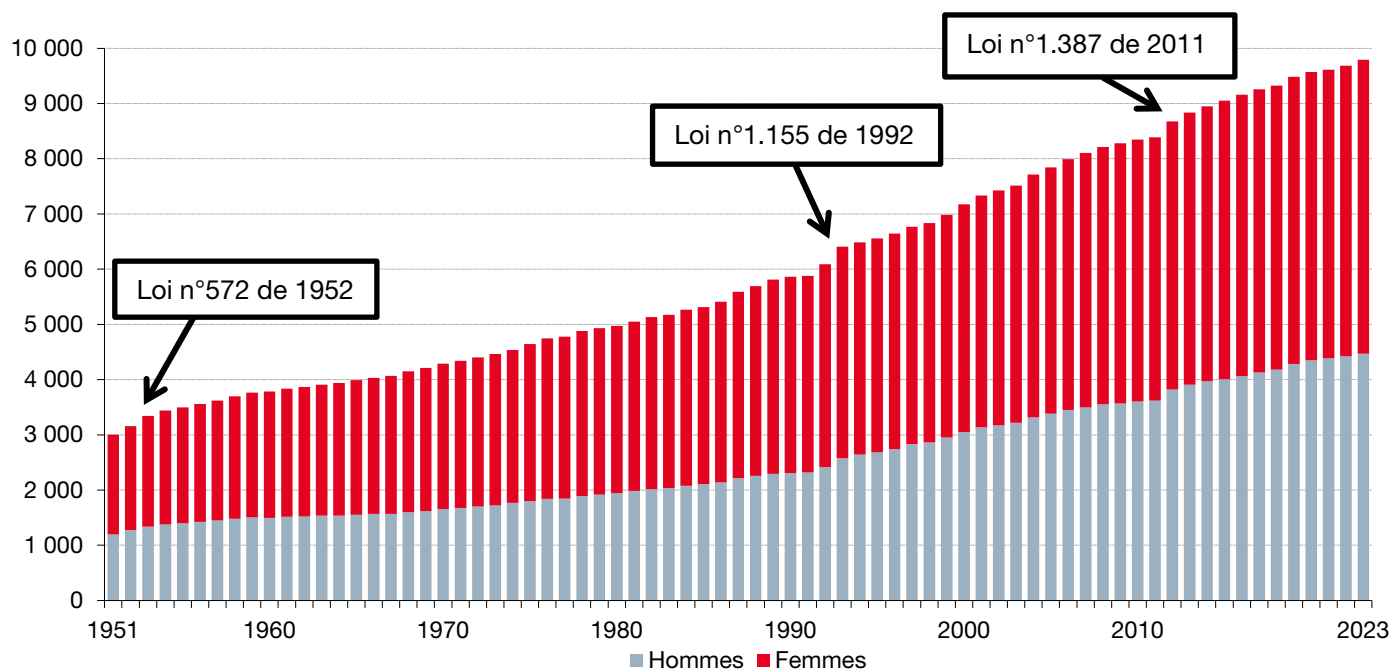
Au 31 décembre 2023, la Principauté compte 9 790 Monégasques.

La population augmente de 1,1 % sur un an. Cette croissance est la plus élevée depuis 2019 mais est au niveau de la moyenne observée sur les dix dernières années (+1,0 %).

⁴ Voir Définitions p.30 : sex-ratio

1.1.2. Une croissance liée aux changements de législation

Figure 1. Évolution du nombre de Monégasques selon le sexe



Sources : Mairie de Monaco, IMSEE

Depuis 1951, trois changements de législation ont eu un impact significatif sur le nombre de Monégasques : en 1952, en 1992 et en 2011. En dehors de ces années, la croissance de la population est régulière.

Les femmes ont toujours été majoritaires, même si la proportion d'hommes augmente lentement mais régulièrement pour atteindre aujourd'hui 45,7 %, notamment en raison de l'évolution du cadre légal en décembre 2011⁵.

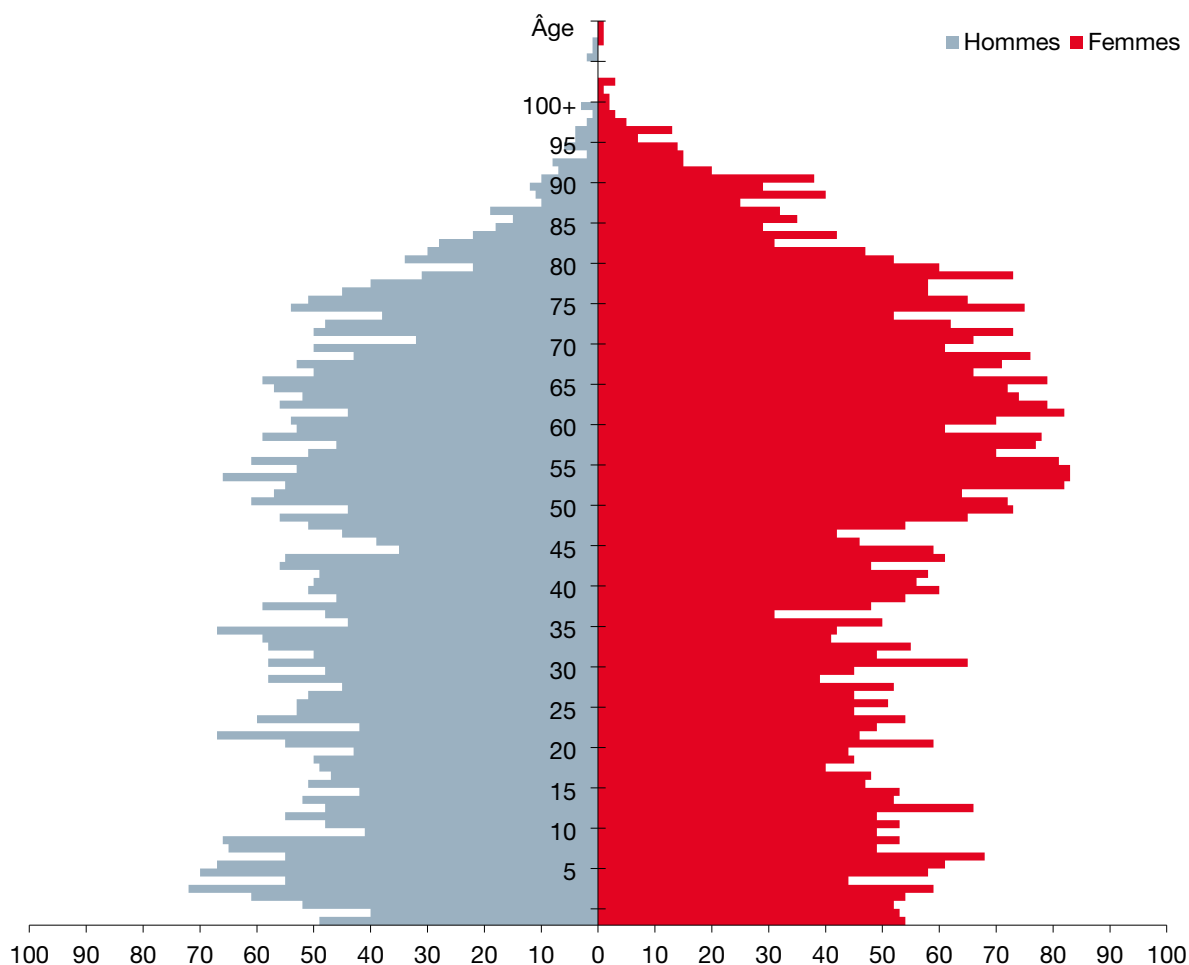
La Loi n°1.512 du 3 décembre 2021 relative à l'acquisition de la nationalité par mariage qui apporte une modification concernant l'acquisition de la nationalité par mariage (durée allongée à vingt ans au lieu de dix ans) n'est entrée en vigueur qu'à compter du 1^{er} juillet 2022. Ainsi, ses effets sur la croissance de la population ne seront visibles qu'à compter de 2032.

⁵ Cette réforme a fixé le délai de naturalisation par mariage à dix ans pour les femmes mais également pour les hommes, avec pour condition de conserver la nationalité d'origine.

1.2. Structure de la population monégasque 2023

1.2.1. Un Monégasque sur deux a plus de 47 ans

Figure 2. Pyramide des âges des Monégasques 2023



Sources : Mairie de Monaco, IMSEE

La pyramide des âges des Monégasques présente une structure inhabituelle principalement due à un nombre significatif d'individus qui rejoignent la population à partir de l'âge de 40 ans. Il s'agit des acquisitions de la nationalité par mariage et dans une moindre mesure des naturalisations par Ordonnance Souveraine. L'ancien cadre légal, où seule la femme pouvait prétendre à obtenir la nationalité après 5 ans de mariage explique le déséquilibre général entre les femmes et les hommes.

Le changement de législation de 2011 a contribué à rendre statistiquement plus homogène les acquisitions de nationalité par mariage. Celui de 2021 aura pour effet de diminuer ce nombre mais aussi d'augmenter l'âge à l'acquisition de la nationalité à partir de 2032.

Tableau 2. Âge moyen⁶ et âge médian⁷ 2023 des Monégasques selon le sexe

	Ensemble	Hommes	Femmes
Âge moyen	45,0	41,9	47,6
Âge médian	46,9	41,7	51,5

Sources : Mairie de Monaco, IMSEE

Les Monégasques sont âgés en moyenne de 45,0 ans et la moitié de la population a plus de 46,9 ans. L'âge moyen et l'âge médian sont significativement plus élevés chez les femmes (respectivement +5,7 et +9,8 ans) que chez les hommes.

⁶ Voir Définitions p.30 : âge moyen

⁷ Voir Définitions p.30 : âge médian

Tableau 3. Répartition par tranche d'âge et sex-ratio des Monégasques en 2023

	Ensemble	Hommes	Femmes	Sex-ratio
16 ans et moins	19,1%	21,0%	17,4%	101,2
17 à 24 ans	8,0%	9,0%	7,1%	106,9
25 à 34 ans	10,6%	11,9%	9,4%	106,8
35 à 44 ans	10,4%	11,8%	9,2%	108,4
45 à 54 ans	11,4%	11,1%	11,6%	80,6
55 à 64 ans	13,4%	12,1%	14,4%	71,1
65 à 74 ans	12,2%	11,0%	13,2%	70,6
75 ans et plus	15,1%	11,9%	17,7%	56,3

Sources : Mairie de Monaco, IMSEE

Près d'un Monégasque sur cinq est âgé de 16 ans et moins et plus de 15 % de 75 ans et plus.

Avant 45 ans, la population est légèrement plus masculine avec jusqu'à 108,4 hommes pour 100 femmes entre 35 et 44 ans. Le sex-ratio s'inverse ensuite : chez les 75 ans et plus, les femmes sont presque deux fois plus nombreuses que les hommes.

1.2.2. Près de 94 % des Monégasques résident en Principauté

Tableau 4. Part de la population monégasque 2023 selon le pays de résidence⁸ et le sexe

	Ensemble	Hommes	Femmes
Principauté de Monaco	93,8%	94,0%	93,5%
France	4,9%	4,7%	5,2%
Suisse	0,3%	0,2%	0,3%
Italie	0,2%	0,1%	0,2%
États-Unis d'Amérique	0,2%	0,2%	0,2%
Autres pays	0,7%	0,7%	0,7%

Sources : Mairie de Monaco, IMSEE

93,8 % des Monégasques résident en Principauté et 4,9 % en France.

⁸ Voir Définitions p.30 : pays de résidence

1.2.3. Neuf Monégasques sur dix sont nés à Monaco ou en France

Tableau 5. Population monégasque 2023 selon le pays de naissance et le sexe

	Nombre			Poids		
	Ensemble	Hommes	Femmes	Ensemble	Hommes	Femmes
Principauté de Monaco	6 185	3 060	3 125	63,2%	68,4%	58,8%
France	2 601	1 049	1 552	26,6%	23,5%	29,2%
Italie	221	87	134	2,3%	1,9%	2,5%
États-Unis d'Amérique	81	42	39	0,8%	0,9%	0,7%
Royaume-Uni	61	24	37	0,6%	0,5%	0,7%
Suisse	50	26	24	0,5%	0,6%	0,5%
Belgique	49	19	30	0,5%	0,4%	0,6%
Maroc	49	13	36	0,5%	0,3%	0,7%
Allemagne	46	19	27	0,5%	0,4%	0,5%
Espagne	29	7	22	0,3%	0,2%	0,4%
Égypte	20	11	9	0,2%	0,2%	0,2%
Liban	20	7	13	0,2%	0,2%	0,2%
Tunisie	19	6	13	0,2%	0,1%	0,2%
Brésil	18	5	13	0,2%	0,1%	0,2%
Canada	18	7	11	0,2%	0,2%	0,2%
Autres pays	323	89	234	3,3%	2,0%	4,4%
Total	9 790	4 471	5 319	100%	100%	100%

Sources : Mairie de Monaco, IMSEE

En 2023, près de 8 800 Monégasques sont nés à Monaco ou en France, soit neuf sur dix. Plus de 200 sont nés en Italie.

1.2.4. Un Monégasque majeur sur deux est marié

Tableau 6. Population 2023 de 18 ans et plus selon la situation familiale⁹ et le sexe

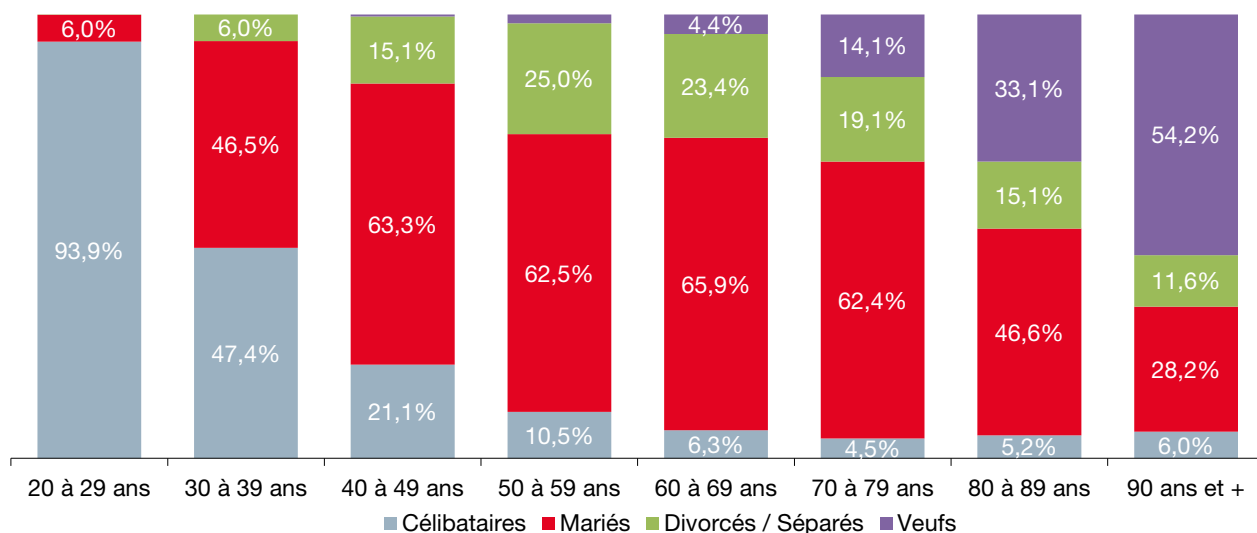
	Nombre			Poids		
	Ensemble	Hommes	Femmes	Ensemble	Hommes	Femmes
Mariés	3 894	1 923	1 971	49,8%	55,2%	45,4%
Célibataires	2 142	1 124	1 018	27,4%	32,3%	23,4%
Divorcés	1 153	339	814	14,7%	9,7%	18,7%
Veufs	613	84	529	7,8%	2,4%	12,2%
Séparés	25	12	13	0,3%	0,3%	0,3%
Total	7 827	3 482	4 345	100%	100%	100%

Sources : Mairie de Monaco, IMSEE

Près de 80 % des Monégasques sont majeurs. Parmi eux, près de la moitié sont mariés et plus du quart sont célibataires. 18,7 % des femmes de 18 ans et plus sont divorcées et 12,2 % veuves contre respectivement 9,7 % et 2,4 % chez les hommes.

⁹ Voir Définitions p.30 : situation familiale

Figure 3. Part de la population 2023 selon la situation familiale par tranche d'âge



Sources : Mairie de Monaco, IMSEE

Près de la moitié des Monégasques âgés de 30 à 39 ans sont mariés et une proportion à peu près équivalente est célibataire. Un quart des Monégasques âgés de 50 à 59 ans sont divorcés ou séparés.

La part des célibataires diminue avec l'âge mais se stabilise aux alentours de 5 % à partir de 60 ans. Celle des veufs passe de 4,4 % entre 60 et 69 ans à 54,2 % à 90 ans et plus.

2. Naissance¹⁰ et fécondité

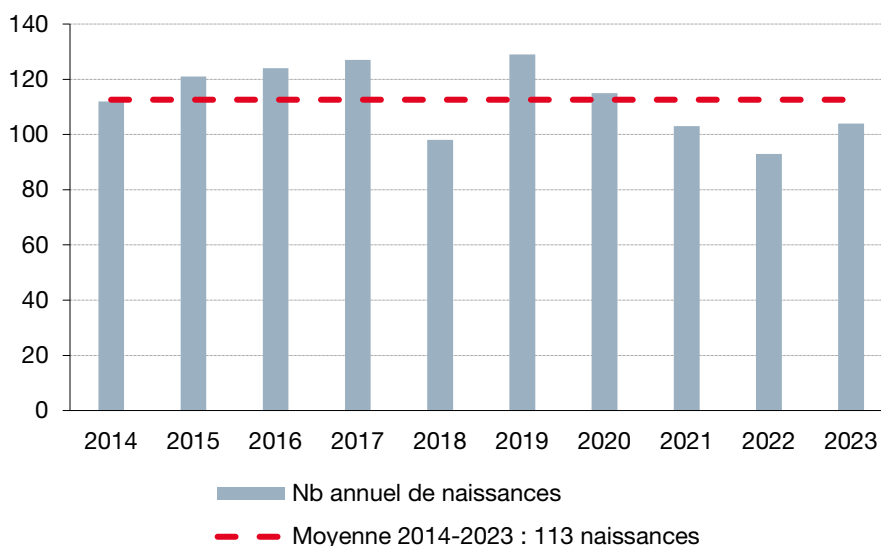
2.1. Une natalité 2023 qui reste basse

Tableau 7. Évolution du nombre de naissances de Monégasques selon le sexe, sex-ratio à la naissance et taux de natalité¹¹

	Ensemble	Garçons	Filles	Sex-ratio à la naissance	Taux de natalité
1951	20	10	10	100,0	6,7‰
1960	36	12	24	50,0	9,5‰
1970	42	25	17	147,1	9,8‰
1980	52	29	23	126,1	10,5‰
1990	82	44	38	115,8	14,0‰
2000	105	61	44	138,6	14,6‰
2010	101	52	49	106,1	12,1‰
2011	98	48	50	96,0	11,7‰
2012	89	41	48	85,4	10,3‰
2013	117	65	52	125,0	13,2‰
2014	112	63	49	128,6	12,5‰
2015	121	54	67	80,6	13,4‰
2016	124	65	59	110,2	13,5‰
2017	127	69	58	119,0	13,7‰
2018	98	54	44	122,7	10,5‰
2019	129	70	59	118,6	13,6‰
2020	115	61	54	113,0	12,0‰
2021	103	52	51	102,0	10,7‰
2022	93	40	53	75,5	9,6‰
2023	104	50	54	92,6	10,6‰

Sources : Mairie de Monaco, IMSEE

Figure 4. Évolution du nombre de naissances de Monégasques depuis 2014



Sources : Mairie de Monaco, IMSEE

104 naissances de Monégasques ont eu lieu en 2023 (50 garçons et 54 filles), en nette augmentation par rapport à 2022 (93). Toutefois, le taux de natalité s'établit à 10,6 ‰, en deçà de la moyenne observée sur dix ans (12,0 ‰).

Pour l'ensemble des naissances depuis 1951, le sex-ratio à la naissance est de 106,3 garçons pour 100 filles.

¹⁰ Voir Définitions p.30 : naissance

¹¹ Voir Définitions p.30 : taux de natalité

2.2. Âge moyen des parents à la naissance

Il s'agit en réalité de l'âge moyen des parents à la naissance des enfants de nationalité monégasque. En effet, avant de donner vie à un premier enfant de nationalité monégasque, un parent peut avoir eu un ou plusieurs enfants mais ces derniers ne sont pas forcément déclarés à l'État Civil monégasque et ne sont donc pas pris en compte dans le calcul de l'âge moyen.

2.2.1. Les âges moyens des mères au 1^{er} enfant et à la naissance progressent depuis 1950

Sont présentés ici les âges moyens des mères au 1^{er} enfant de nationalité monégasque et à la naissance de leur(s) enfant(s) monégasque(s).

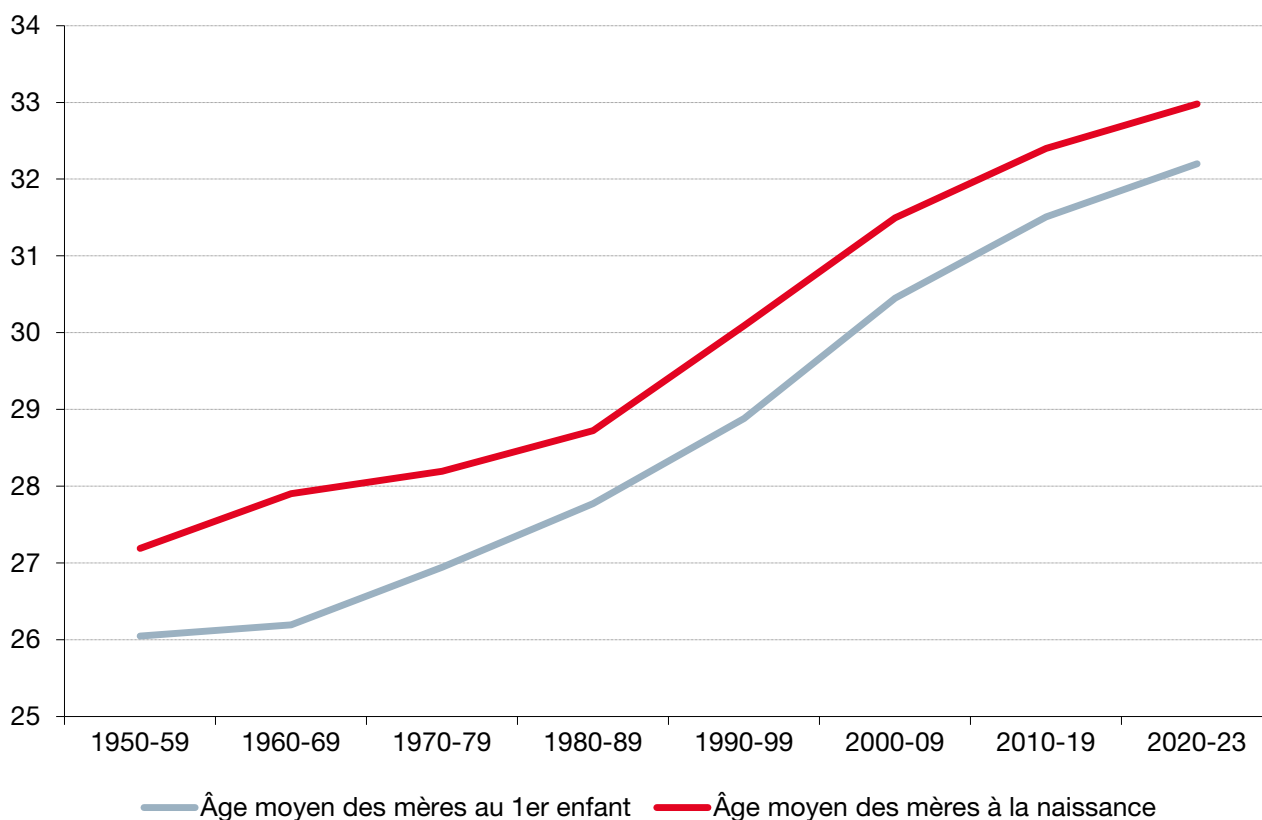
Tableau 8. Âges moyens des mères au 1^{er} enfant et à la naissance

	Âge moyen des mères			Âge moyen des mères	
	Au 1 ^{er} enfant	À la naissance		Au 1 ^{er} enfant	À la naissance
1950-59	26,0	27,2	2019	32,3	33,0
1960-69	26,2	27,9	2020	31,5	32,3
1970-79	26,9	28,2	2021	32,5	33,5
1980-89	27,8	28,7	2022	32,6	33,0
1990-99	28,9	30,1	2023	32,3	33,2
2000-09	30,5	31,5			
2010-19	31,5	32,4			
2020-23	32,2	33,0			

Lecture : Sur la décennie 2010-19 (tableau de gauche) l'âge moyen des mères à la maternité est de 32,4 ans et de 31,5 ans pour leur 1^{er} enfant. Sur l'année 2021 (tableau de droite) l'âge moyen des mères à la maternité est de 32,5 ans et de 33,5 ans pour leur 1^{er} enfant.

Sources : Mairie de Monaco, IMSEE

Figure 5. Évolution des âges moyens des mères au 1^{er} enfant et à la naissance



Sources : Mairie de Monaco, IMSEE

Depuis les années 1950, les âges moyens des mères n'ont cessé de progresser, que ce soit leur 1^{er} enfant ou non. L'écart entre ces deux indicateurs reste d'environ un an depuis 1970.

En 2023, ils atteignent respectivement 32,3 et 33,2 ans.

2.2.2. Les âges moyens des pères au 1^{er} enfant et à la naissance progressent depuis 1970

Sont présentés ici les âges moyens des pères au 1^{er} enfant de nationalité monégasque et à la naissance de leur(s) enfant(s) monégasque(s).

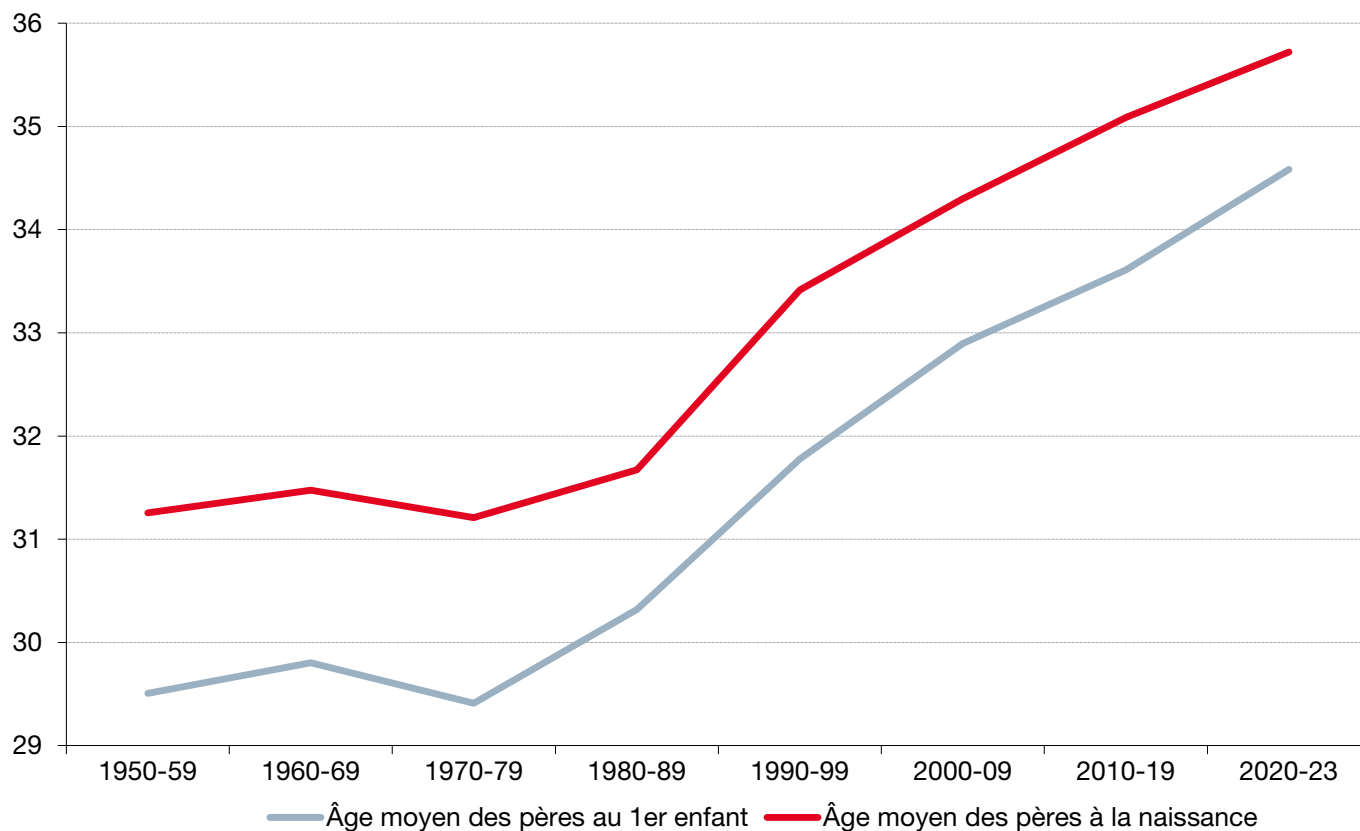
Tableau 9. Âges moyens des pères au 1^{er} enfant et à la naissance

	Âge moyen des pères		Âge moyen des pères		
	Au 1 ^{er} enfant	À la naissance	Au 1 ^{er} enfant	À la naissance	
1950-59	29,5	31,3	2019	34,7	36,1
1960-69	29,8	31,5	2020	34,0	35,3
1970-79	29,4	31,2	2021	35,2	36,1
1980-89	30,3	31,7	2022	34,1	35,1
1990-99	31,8	33,4	2023	35,0	36,4
2000-09	32,9	34,3			
2010-19	33,6	35,1			
2020-23	34,6	35,7			

Lecture : Sur la décennie 2010-19 (tableau de gauche) l'âge moyen des pères à la naissance est de 35,1 ans et de 33,6 ans pour leur 1^{er} enfant. Sur l'année 2021 (tableau de droite) l'âge moyen des pères à la naissance est de 36,1 ans et de 35,2 ans pour leur 1^{er} enfant.

Sources : Mairie de Monaco, IMSEE

Figure 6. Évolution des âges moyens des pères au 1^{er} enfant et à la naissance



Sources : Mairie de Monaco, IMSEE

Comparativement aux mères, les âges moyens des pères n'ont augmenté qu'à partir des années 1980, que ce soit leur 1^{er} enfant ou non.

En 2023, ils atteignent 35,0 et 36,4 ans.

2.3. Fécondité

Les enfants nés monégasques ne sont pas forcément issus d'une mère monégasque. Étant donné que les indicateurs de fécondité rapportent le nombre de naissances à la population des femmes monégasques, cela peut donc amener à une surévaluation de l'Indice Synthétique de Fécondité (ISF)¹² et du taux de fécondité général¹³. De plus, en raison de la taille de la population, le choix méthodologique retenu est de regrouper ces deux indicateurs sur 3 ans.

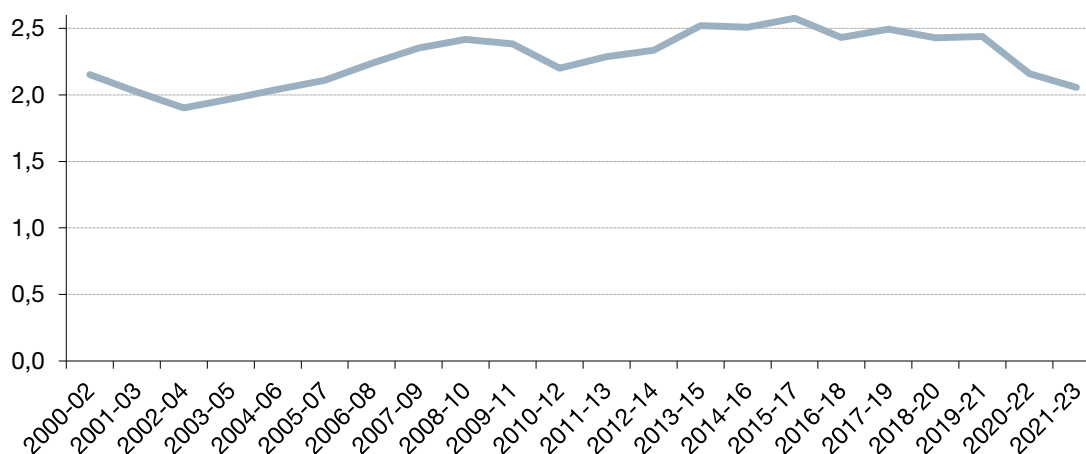
2.3.1. Une fécondité en recul : 2,1 enfants par femme en 2021-23

Tableau 10. Évolution du taux de fécondité général et Indice Synthétique de Fécondité

	Taux de fécondité général	Indice Synthétique de Fécondité (ISF)
2000-02	5,9%	2,2
2001-03	5,6%	2,0
2002-04	5,1%	1,9
2003-05	5,1%	2,0
2004-06	5,1%	2,0
2005-07	5,1%	2,1
2006-08	5,3%	2,2
2007-09	5,6%	2,4
2008-10	5,8%	2,4
2009-11	5,8%	2,4
2010-12	5,4%	2,2
2011-13	5,6%	2,3
2012-14	5,8%	2,3
2013-15	6,3%	2,5
2014-16	6,4%	2,5
2015-17	6,7%	2,6
2016-18	6,4%	2,4
2017-19	6,6%	2,5
2018-20	6,5%	2,4
2019-21	6,6%	2,4
2020-22	6,0%	2,2
2021-23	5,8%	2,1

Sources : Mairie de Monaco, IMSEE

Figure 7. Évolution de l'Indice Synthétique de Fécondité (ISF)



Sources : Mairie de Monaco, IMSEE

L'ISF est de 2,1 enfants par femme en 2021-23. Il s'agit du plus faible taux observé depuis 2005-07. Malgré cette baisse, l'indice reste toujours nettement supérieur aux autres pays européens¹⁴.

Le taux de fécondité général s'établit à 5,8 %, au plus bas depuis 2012-14.

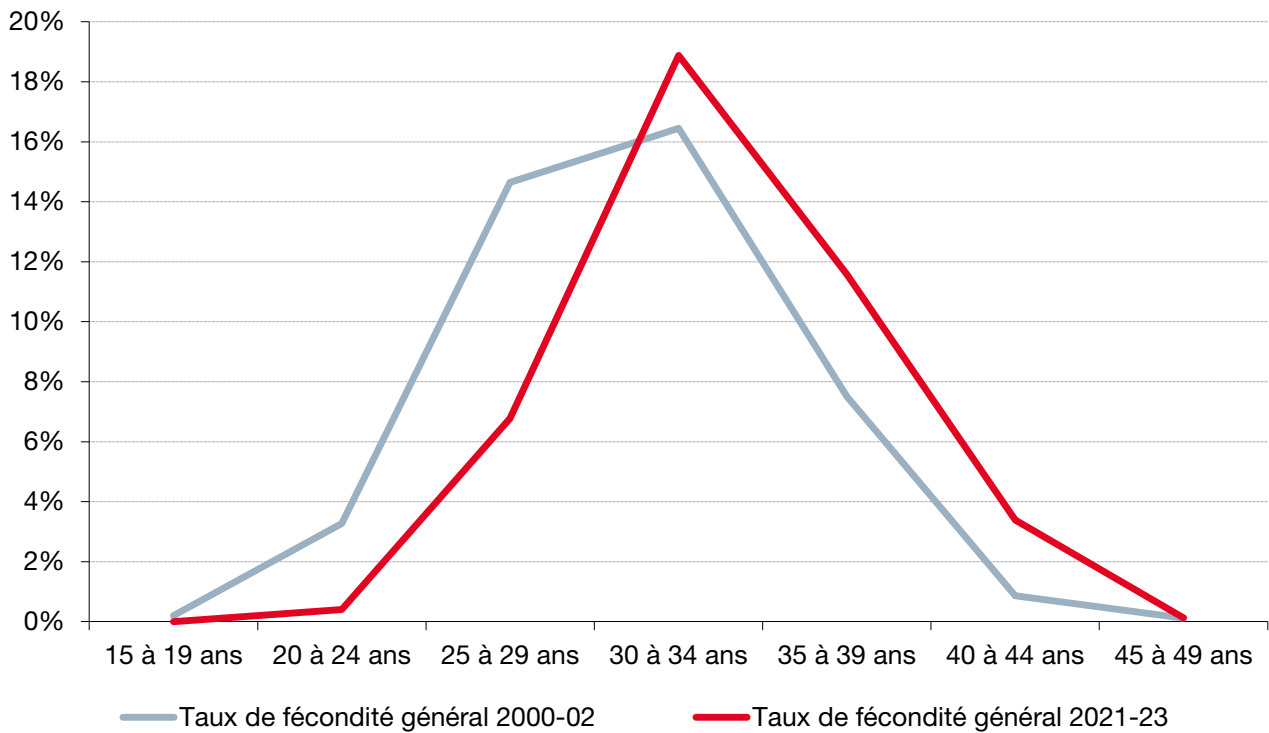
¹² Voir Définitions p.30 : indice synthétique de fécondité (ISF)

¹³ Voir Définitions p.30 : taux de fécondité général

¹⁴ Voir Annexe p.29 : Comparaison internationale des principaux indicateurs démographiques

2.3.2. Le taux de fécondité général reste maximal entre 30 et 34 ans

Figure 8. Taux de fécondité général par tranche d'âge



Lecture : 18,9 % des femmes de 30-34 ans ont mis au monde un enfant monégasque entre 2021 et 2023 ; entre 2000 et 2002, cette proportion atteignait 16,5 %.

Sources : Mairie de Monaco, IMSEE

Les taux de fécondité généraux de 2021-23 sont inférieurs à ceux de 2000-02 entre 15 et 29 ans, mais sont supérieurs à partir de 30 ans. Ainsi, 11,6 % des femmes de 35 à 39 ans et 3,4 % des femmes de 40 à 44 ans ont mis au monde un enfant monégasque entre 2021 et 2023 contre respectivement 7,5 % et 0,9 % entre 2000 et 2002.

3. Décès¹⁵ et espérance de vie

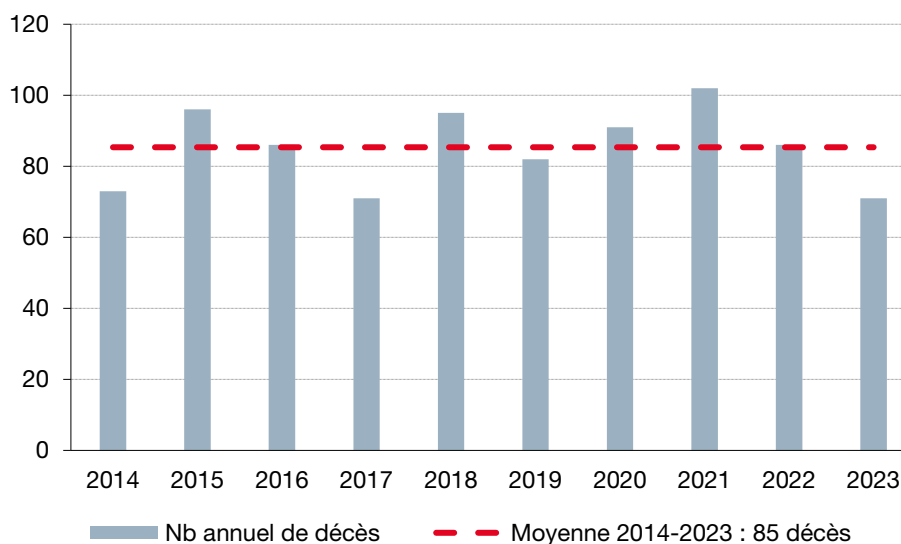
3.1. Une mortalité 2023 historiquement faible

Tableau 11. Évolution du nombre de décès de Monégasques selon le sexe et taux de mortalité¹⁶

	Ensemble	Hommes	Femmes	Taux de mortalité
1951	15	8	7	5,0‰
1960	46	30	16	12,1‰
1970	38	21	17	8,9‰
1980	48	27	21	9,7‰
1990	66	36	30	11,3‰
2000	84	36	48	11,7‰
2010	64	20	44	7,7‰
2011	70	30	40	8,3‰
2012	82	34	48	9,5‰
2013	75	36	39	8,5‰
2014	73	32	41	8,2‰
2015	96	44	52	10,6‰
2016	86	36	50	9,4‰
2017	71	27	44	7,7‰
2018	95	45	50	10,2‰
2019	82	38	44	8,6‰
2020	91	37	54	9,5‰
2021	102	43	59	10,6‰
2022	86	38	48	8,9‰
2023	71	34	37	7,3‰

Sources : Mairie de Monaco, IMSEE

Figure 9. Évolution du nombre de décès de Monégasques depuis 2014



Sources : Mairie de Monaco, IMSEE

En 2023, 71 Monégasques sont décédés (34 hommes et 37 femmes), contre 86 l'année précédente.

Le taux de mortalité est de 7,3 ‰, soit le plus faible niveau observé depuis 1996.

¹⁵ Voir Définitions p.30 : décès

¹⁶ Voir Définitions p.30 : taux de mortalité

3.2. Espérance de vie¹⁷ et âge moyen au décès

En raison de la taille de la population monégasque, le calcul de l'espérance de vie est regroupé par tranche de 3 ans afin de limiter la volatilité de l'indicateur.

3.2.1. L'espérance de vie à la naissance des femmes monégasques atteint 90,0 ans

Tableau 12. Espérance de vie des Monégasques 2021-23 par tranche d'âge selon le sexe

Âge	Espérance de vie 2021-23		
	Ensemble	Hommes	Femmes
0 an	86,8	83,9	90,0
1 à 4 ans	86,2	83,5	89,0
5 à 9 ans	82,2	79,5	85,0
10 à 14 ans	77,2	74,5	80,0
15 à 19 ans	72,2	69,5	75,0
20 à 24 ans	67,2	64,5	70,0
25 à 29 ans	62,2	59,5	65,0
30 à 34 ans	57,4	54,8	60,0
35 à 39 ans	52,4	49,8	55,0
40 à 44 ans	47,4	44,8	50,0
45 à 49 ans	42,5	40,1	45,0
50 à 54 ans	37,7	35,4	40,0
55 à 59 ans	32,9	30,8	35,0
60 à 64 ans	28,4	26,3	30,6
65 à 69 ans	24,6	23,0	26,1
70 à 74 ans	20,3	18,7	21,9
75 à 79 ans	15,8	14,2	17,4
80 à 84 ans	12,3	11,2	13,2
85 à 89 ans	8,7	7,7	9,5
90 à 94 ans	6,2	5,4	6,9
95 à 99 ans	4,5	4,1	4,7
100 à 104 ans	1,8	1,6	1,9

Lecture : Dans les conditions de mortalité observées entre 2021 et 2023, les Monégasques âgés entre 70 et 74 ans peuvent s'attendre à vivre en moyenne 20,3 ans (18,7 ans pour les hommes et 21,9 ans pour les femmes).

Sources : Mairie de Monaco, IMSEE

L'espérance de vie à la naissance 2021-2023 s'établit à 86,8 ans (83,9 ans pour les hommes et 90,0 ans pour les femmes).

Dans les conditions de mortalité observées entre 2021 et 2023, les hommes monégasques de 80 à 84 ans peuvent s'attendre à vivre en moyenne 11,2 ans de plus, bien au-delà des 83,9 ans constatés pour l'espérance de vie à la naissance.

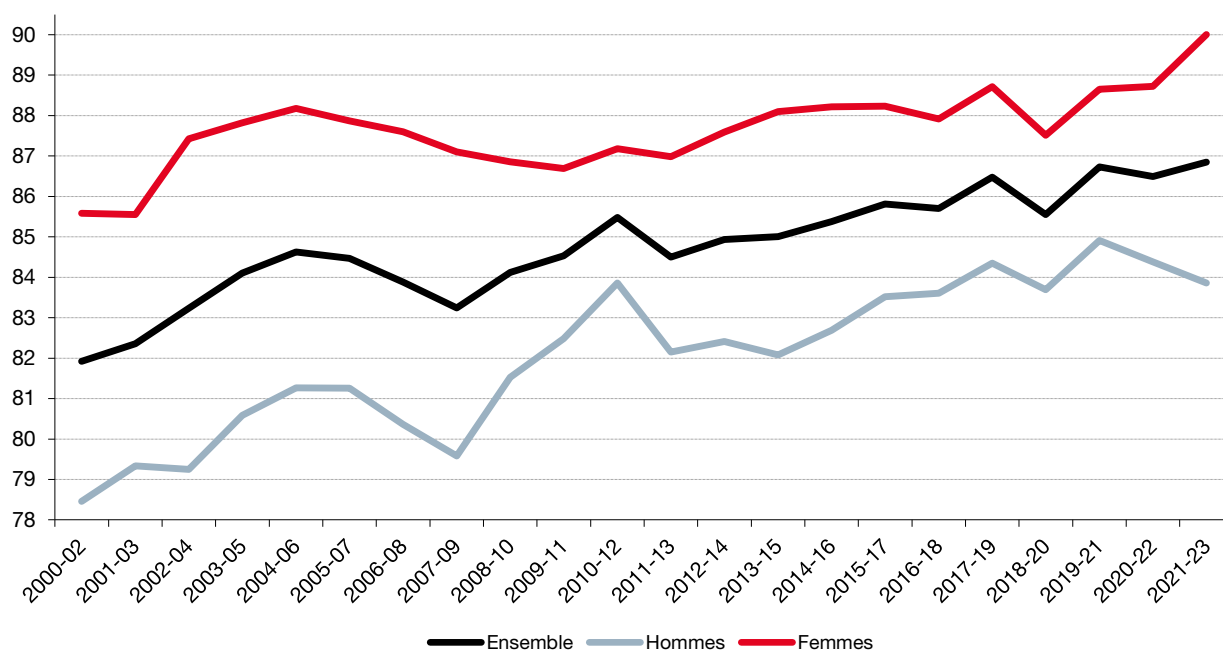
¹⁷ Voir Définitions p.30 : espérance de vie

Tableau 13. Évolution de l'espérance de vie des Monégasques à la naissance selon le sexe

	Ensemble	Hommes	Femmes
2012-14	84,9	82,4	87,6
2013-15	85,0	82,1	88,1
2014-16	85,4	82,7	88,2
2015-17	85,8	83,5	88,2
2016-18	85,7	83,6	87,9
2017-19	86,5	84,4	88,7
2018-20	85,5	83,7	87,5
2019-21	86,7	84,9	88,7
2020-22	86,5	84,4	88,7
2021-23	86,8	83,9	90,0

Sources : Mairie de Monaco, IMSEE

Figure 10. Évolution de l'espérance de vie des Monégasques à la naissance selon le sexe



Sources : Mairie de Monaco, IMSEE

En 2021-2023, pour la première fois, l'espérance de vie des femmes monégasques atteint 90,0 ans. Celle des hommes est en baisse de 0,5 ans par rapport à 2020-2022.

Depuis 2000-2002, l'espérance de vie a augmenté de 5,4 ans chez les hommes et de 4,4 ans chez les femmes. Bien que l'écart entre les deux sexes se soit creusé en 2021-2023 (6,1 ans de plus chez les femmes), il s'est réduit par rapport à 2000-2002 où il était de 7,1 ans.

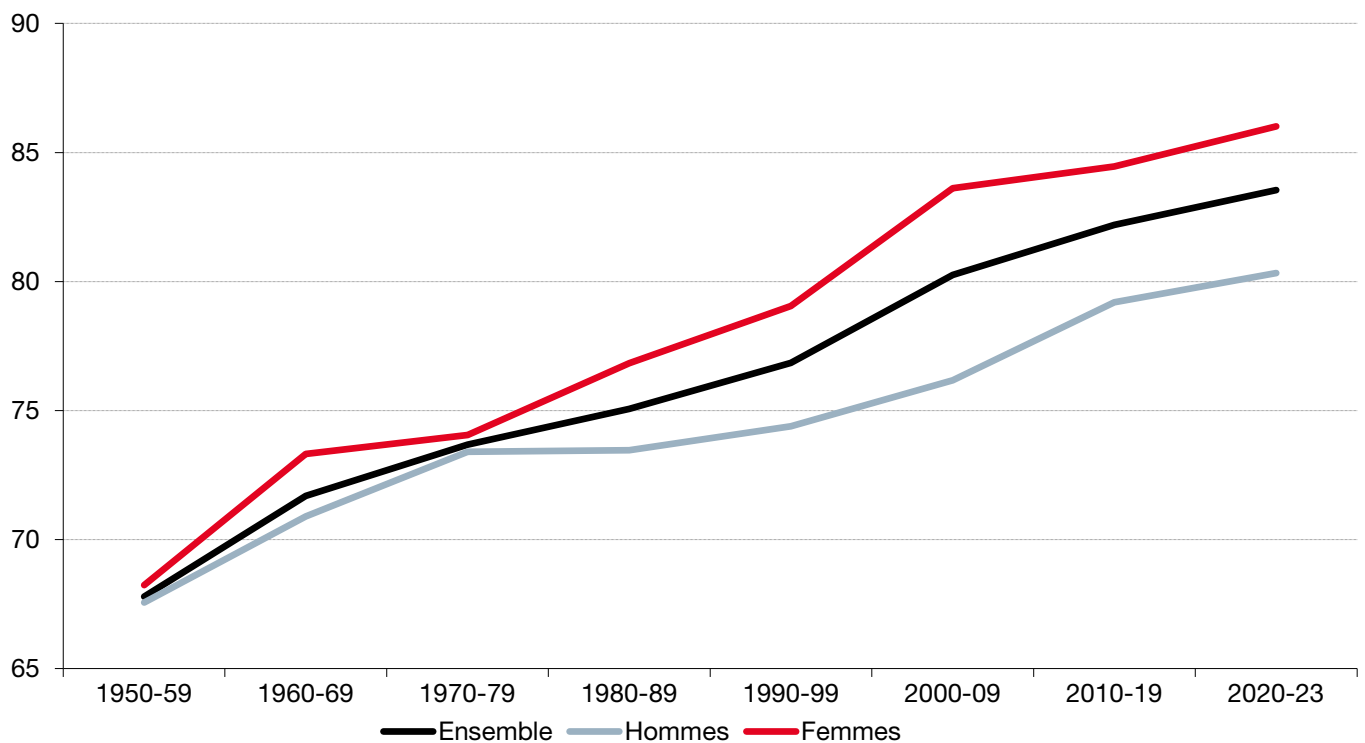
3.2.2. L'âge moyen au décès est au plus haut

Tableau 14. Évolution de l'âge moyen des Monégasques au décès selon le sexe

	Âge moyen au décès		
	Ensemble	Hommes	Femmes
1950-59	67,8	67,6	68,2
1960-69	71,7	70,9	73,3
1970-79	73,7	73,4	74,1
1980-89	75,1	73,5	76,8
1990-99	76,8	74,4	79,0
2000-09	80,3	76,2	83,6
2010-19	82,2	79,2	84,5
2020-23	83,5	80,3	86,0

Sources : Mairie de Monaco, IMSEE

Figure 11. Évolution de l'âge moyen des Monégasques au décès selon le sexe



Sources : Mairie de Monaco, IMSEE

L'âge moyen au décès a régulièrement augmenté, passant de 67,8 ans au début des années 1950 à 83,5 ans en 2020-23.

L'écart entre les femmes et les hommes est de 5,7 ans en 2020-2023 contre 7,4 ans en 2000-2009.

4. Mariages et divorces¹⁸

4.1. Mariages

Sont considérés dans cette partie les mariages civils dont au moins l'un des deux époux est monégasque au moment du mariage.

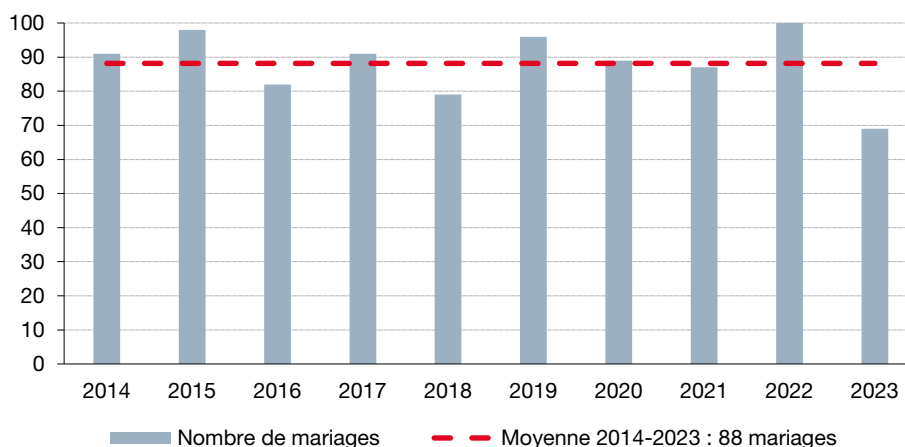
4.1.1. Moins de mariages en 2023, une conséquence du changement de Loi de 2022

Tableau 15. Évolution du nombre de mariages (au moins un époux monégasque) et taux de nuptialité¹⁹

	Nombre de mariages	Taux de nuptialité
1951	30	10,0‰
1960	49	12,9‰
1970	55	12,8‰
1980	58	11,7‰
1990	68	11,6‰
2000	59	8,2‰
2010	86	10,3‰
2011	86	10,3‰
2012	69	8,0‰
2013	75	8,5‰
2014	91	10,2‰
2015	98	10,8‰
2016	82	9,0‰
2017	91	9,8‰
2018	79	8,5‰
2019	96	10,1‰
2020	89	9,3‰
2021	87	9,1‰
2022	100	10,3‰
2023	69	7,0‰

Sources : Mairie de Monaco, IMSEE

Figure 12. Évolution du nombre de mariages (au moins un époux monégasque)



Sources : Mairie de Monaco, IMSEE

En 2023, seuls 69 mariages civils ont été célébrés, en comparaison avec les 100 enregistrés l'année précédente. Cette diminution découle directement de la réforme légale sur l'acquisition de la nationalité par mariage, qui est entrée en vigueur le 1^{er} juillet 2022²⁰. En effet, un grand nombre de mariages civils ont eu lieu au cours du 1^{er} semestre 2022, ce qui a eu pour effet de réduire le nombre de mariages qui auraient probablement été célébrés en 2023 sans ce changement de loi.

En effet, en prenant en compte l'ensemble des mariages célébrés en 2022 et 2023, la nuptialité demeure comparable à celle observée au cours des dernières années.

¹⁸ Voir Définitions p.30 : mariage ; divorce

¹⁹ Voir Définitions p.30 : taux de nuptialité

²⁰ La Loi n°1.512 du 3 décembre 2021 relative à l'acquisition de la nationalité par mariage allonge à vingt ans au lieu de dix ans la durée de l'acquisition de la nationalité par mariage

4.1.2. Une majorité de mariages avec un(e) époux(se) français(e)

Tableau 16. Évolution du nombre de mariages selon la nationalité des époux au moment du mariage

	Un époux monégasque, un époux français	Un époux monégasque, un époux étranger*	Les deux époux monégasques	Ensemble des mariages
2014	69	19	3	91
2015	72	22	4	98
2016	56	24	2	82
2017	64	23	4	91
2018	45	27	7	79
2019	58	35	3	96
2020	51	34	4	89
2021	55	29	3	87
2022	51	41	8	100
2023	44	23	2	69

*étranger autre que français

Sources : Mairie de Monaco, IMSEE

Depuis 2014, les deux tiers des mariages concernent un époux monégasque et un époux français. En 2023, 2 mariages entre deux époux monégasques ont été célébrés.

4.1.3. Plus de 9 mariages sur 10 célébrés à Monaco en 2020-23

Tableau 17. Part des mariages selon le pays de célébration (au moins un époux monégasque)

	1950-59	1960-69	1970-79	1980-89	1990-99	2000-09	2010-19	2020-23
Monaco	74,8%	74,9%	81,0%	87,6%	89,7%	86,7%	89,8%	90,1%
France	20,1%	19,1%	14,1%	9,6%	7,4%	6,9%	5,5%	5,5%
Étranger (hors France)	5,1%	6,0%	4,9%	2,9%	2,9%	6,5%	4,7%	4,3%

Lecture : Entre 1980 et 1989, 87,6% des mariages concernant au moins un époux monégasque ont été célébrés à Monaco.

Sources : Mairie de Monaco, IMSEE

La proportion des mariages civils célébrés à Monaco a régulièrement augmenté depuis les années 1950-59 au détriment des mariages célébrés en France. Entre 2020 et 2023, cette part atteint 90,1 %.

4.1.4. L'âge moyen des célibataires au mariage continue sa progression

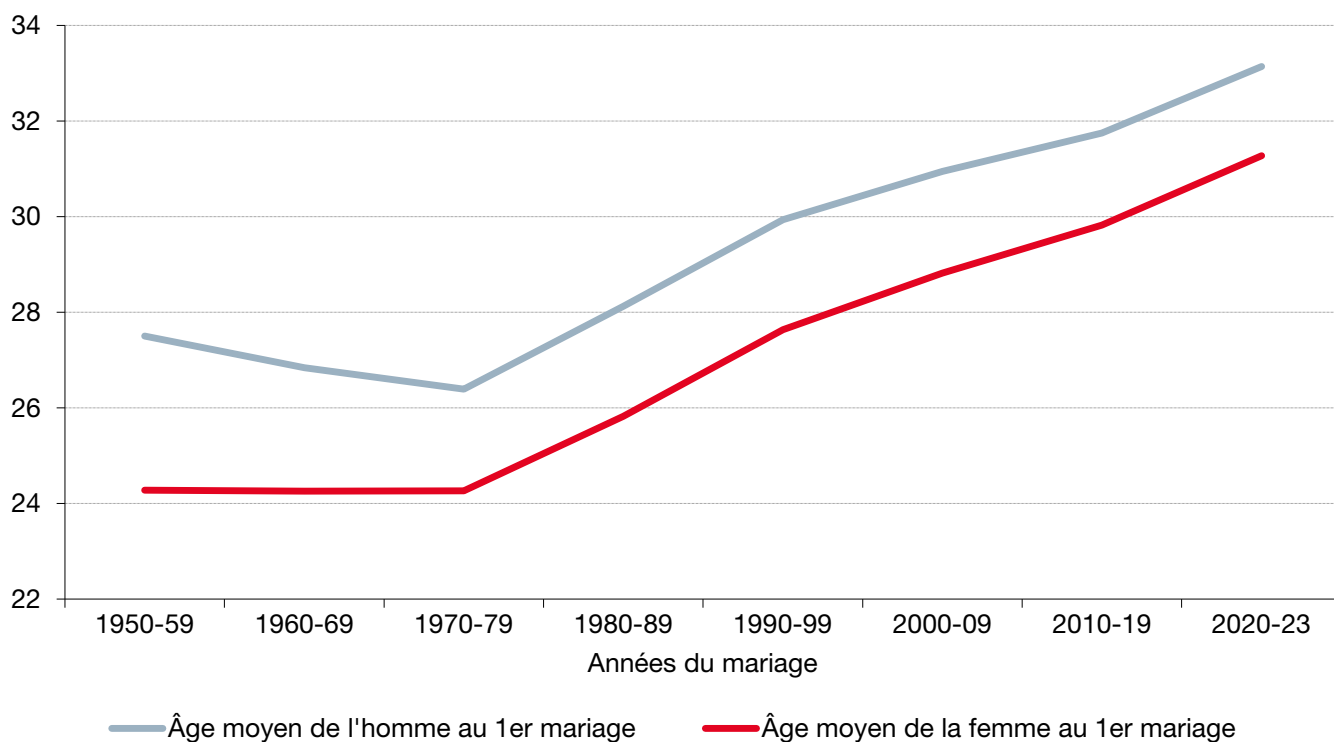
Cette donnée est ici estimée. En effet, l'historique des mariages du conjoint étranger n'est pas statistiquement exploitable. Ainsi, pour éviter de considérer à tort un mariage avec un ou une Monégasque comme un mariage de célibataires, il a été posé comme hypothèse pour cette estimation de ne considérer que les mariages où les deux époux sont célibataires à la date de célébration (et non divorcés ou veufs) et âgés de strictement moins de 50 ans²¹.

Tableau 18. Évolution de l'âge moyen des célibataires de moins de 50 ans au mariage (estimation)

	Âge moyen des célibataires < 50 ans au mariage			Âge moyen des célibataires < 50 ans au mariage	
	Hommes	Femmes		Hommes	Femmes
1950-59	27,5	24,3	2019	33,0	30,5
1960-69	26,8	24,3	2020	33,4	32,2
1970-79	26,4	24,3	2021	32,5	31,0
1980-89	28,1	25,8	2022	33,2	31,1
1990-99	29,9	27,6	2023	33,6	30,7
2000-09	30,9	28,8			
2010-19	31,8	29,8			
2020-23	33,1	31,3			

Lecture : Sur la décennie 2010-19 (tableau de gauche) l'âge moyen des hommes célibataires au mariage est de 31,8 ans et celui des femmes 29,8 ans. Sur l'année 2019 (tableau de droite) l'âge moyen des hommes célibataires au mariage est de 33,0 ans et celui des femmes 30,5 ans.
Sources : Mairie de Monaco, IMSEE

Figure 13. Évolution de l'âge moyen des célibataires de moins de 50 ans au mariage



Sources : Mairie de Monaco, IMSEE

Entre 1950 et 1959, les célibataires Monégasques se mariaient en moyenne à 27,5 ans pour les hommes et 24,3 ans pour les femmes.

À partir de 1970-79, l'âge moyen des célibataires au mariage progresse. Il s'établit en 2023 à 33,6 ans pour les hommes et à 30,7 ans pour les femmes.

Malgré cette augmentation, l'écart entre les hommes et les femmes se maintient aux alentours de 2 ans depuis les années 1970.

²¹ La limite de 50 ans correspond à celle utilisée pour l'indicateur international *Singulate mean age at marriage (SMAM)* qui se rapproche le plus de celui calculé pour les Monégasques.

4.2. Divorces²²

Sont considérés dans cette partie les divorces où au moins l'un des deux époux est monégasque au moment du divorce. Compte tenu des délais inhérents aux procédures légales, le nombre de divorces en 2023 est provisoire et présenté à titre indicatif.

4.2.1. Le taux brut de divorce au plus bas

Tableau 19. Évolution du nombre de divorces (au moins un Monégasque) et taux brut de divorce²³

	Nombre de divorces	Taux brut de divorce
1951	4	1,3‰
1960	10	2,6‰
1970	16	3,7‰
1980	17	3,4‰
1990	25	4,3‰
2000	37	5,2‰
2010	38	4,6‰
2011	38	4,5‰
2012	45	5,2‰
2013	47	5,3‰
2014	39	4,4‰
2015	35	3,9‰
2016	43	4,7‰
2017	35	3,8‰
2018	33	3,5‰
2019	34	3,6‰
2020	33	3,4‰
2021	33	3,4‰
2022	20	2,1‰
2023	23 (p)	n.s.

Sources : Mairie de Monaco, IMSEE

Il y a eu 20 divorces en 2022, soit un taux brut de divorce de 2,1 ‰. Il s'agit de l'un des taux les plus faibles jamais observé.

²² Voir Définitions p.30 : divorce

²³ Voir Définitions p.30 : taux brut de divorce

4.2.2. Près de la moitié des unions rompues pour la génération de mariage 1990-99

Tableau 20. Taux de divorce cumulés par durée du mariage selon la génération de mariage

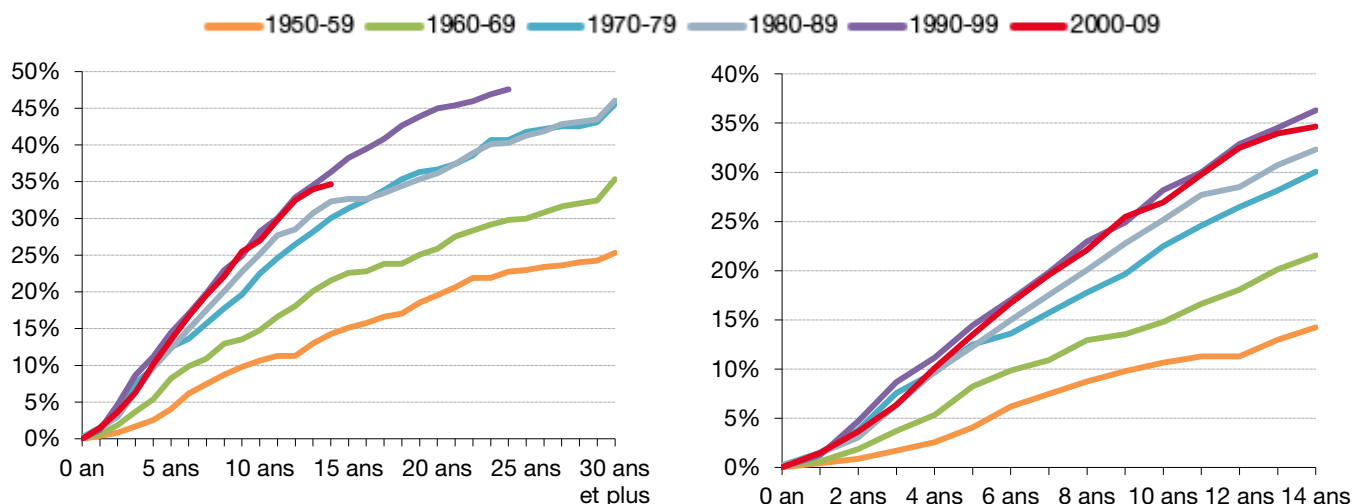
Durée du mariage	Années du mariage					
	1950-59	1960-69	1970-79	1980-89	1990-99	2000-09
0 an	0,0%	0,2%	0,2%	0,2%	0,0%	0,0%
1 an	0,4%	0,6%	1,5%	1,4%	1,2%	1,5%
2 ans	0,9%	1,8%	3,8%	3,0%	4,7%	3,6%
3 ans	1,7%	3,7%	7,6%	6,4%	8,7%	6,3%
4 ans	2,6%	5,3%	9,6%	9,7%	11,1%	10,1%
5 ans	4,0%	8,2%	12,5%	12,3%	14,4%	13,5%
6 ans	6,2%	9,9%	13,6%	15,0%	17,1%	16,7%
7 ans	7,4%	10,9%	15,7%	17,5%	19,8%	19,5%
8 ans	8,7%	12,9%	17,8%	20,1%	23,0%	22,1%
9 ans	9,8%	13,6%	19,7%	22,8%	24,9%	25,5%
10 ans	10,6%	14,8%	22,5%	25,2%	28,2%	27,0%
11 ans	11,3%	16,6%	24,6%	27,7%	30,0%	29,8%
12 ans	11,3%	18,1%	26,5%	28,5%	32,9%	32,5%
13 ans	13,0%	20,1%	28,2%	30,7%	34,5%	34,0%
14 ans	14,3%	21,6%	30,1%	32,3%	36,3%	34,6%
15 ans	15,1%	22,6%	31,4%	32,6%	38,2%	35,2%
16 ans	15,7%	22,8%	32,5%	32,6%	39,5%	36,9%
17 ans	16,6%	23,8%	33,8%	33,4%	40,9%	37,7%
18 ans	17,0%	23,8%	35,3%	34,4%	42,6%	38,0%
19 ans	18,5%	25,1%	36,3%	35,4%	43,9%	38,4%
20 ans	19,6%	25,9%	36,7%	36,1%	45,0%	38,8%
21 ans	20,6%	27,5%	37,4%	37,4%	45,4%	38,8%
22 ans	21,9%	28,3%	38,6%	38,9%	45,9%	38,8%
23 ans	21,9%	29,2%	40,6%	40,1%	46,9%	38,8%
24 ans	22,8%	29,8%	40,6%	40,3%	47,6%	///
25 ans	23,0%	30,0%	41,8%	41,2%	47,7%	///
26 ans	23,4%	30,8%	42,2%	41,9%	48,0%	///
27 ans	23,6%	31,6%	42,5%	42,8%	48,0%	///
28 ans	24,0%	32,0%	42,5%	43,2%	48,3%	///
29 ans	24,3%	32,4%	43,1%	43,5%	48,4%	///
30 ans et plus	25,3%	35,3%	45,6%	46,0%	48,7%	///

/// : Absence de résultat due à la nature des choses.

Lecture : Parmi les mariages de 1990-99, la proportion d'unions rompues au bout de 11 ans est de 30,0%.

Sources : Mairie de Monaco, IMSEE

Figure 14. Évolution des taux de divorce cumulés par durée du mariage selon la génération de mariage



Sources : Mairie de Monaco, IMSEE

Depuis 1950, les taux de divorce cumulés augmentent. La proportion d'unions rompues pour la génération des mariages 1950-59 est de 25,3 % contre 45,6 % pour la génération des mariages de 1970-79. Cependant, depuis la génération de mariages 1970-79, les taux de divorce cumulés semblent se stabiliser autour de 45-50 %, même si la génération de mariages 1990-99 a divorcé plus vite que les deux précédentes.

La proportion d'unions rompues au bout de quatorze ans pour la génération de mariages 2000-09 est légèrement inférieure à celle de la génération de mariages 1990-99 (34,6 % contre 36,3 %).

5. Population et mode d'obtention de la nationalité

5.1. Plus des deux tiers des Monégasques le sont par filiation²⁴

Tableau 21. Nombre de Monégasques en 2023 par mode d'obtention de la nationalité selon le sexe

	Nombre			Part		
	Ensemble	Hommes	Femmes	Ensemble	Hommes	Femmes
Filiation	6 579	3 353	3 226	67,2%	75,0%	60,7%
Mariage	1 829	368	1 461	18,7%	8,2%	27,5%
OS de Naturalisation	1 341	732	609	13,7%	16,4%	11,4%
Autres*	41	18	23	0,4%	0,4%	0,4%
Total	9 790	4 471	5 319	100%	100%	100%

*dont Ordonnance Souveraine de Réintégration

Note : Le mode d'obtention Filiation inclut les enfants dont les parents ont bénéficié d'une OS de Naturalisation.

Lecture : 67,2 % de la population monégasque actuelle a acquis la nationalité par filiation, contre 18,7 % par mariage et 13,7 % par Ordonnance Souveraine de Naturalisation.

Sources : Mairie de Monaco, IMSEE

Plus des deux tiers des Monégasques le sont par filiation (75,0 % des hommes et 60,7 % des femmes).

Près d'un Monégasque sur cinq a acquis la nationalité par mariage (8,2 % des hommes et 27,5 % des femmes).

Les Monégasques ayant obtenu la nationalité par Ordonnance Souveraine (OS) de Naturalisation représentent 13,7 % de l'ensemble de la population.

²⁴ Voir Définitions p.30 : filiation

5.2. 29 obtentions de la nationalité par Ordonnance Souveraine de Naturalisation en 2023

Tableau 22. Évolution du nombre d'obtentions de la nationalité selon le mode d'obtention et le sexe

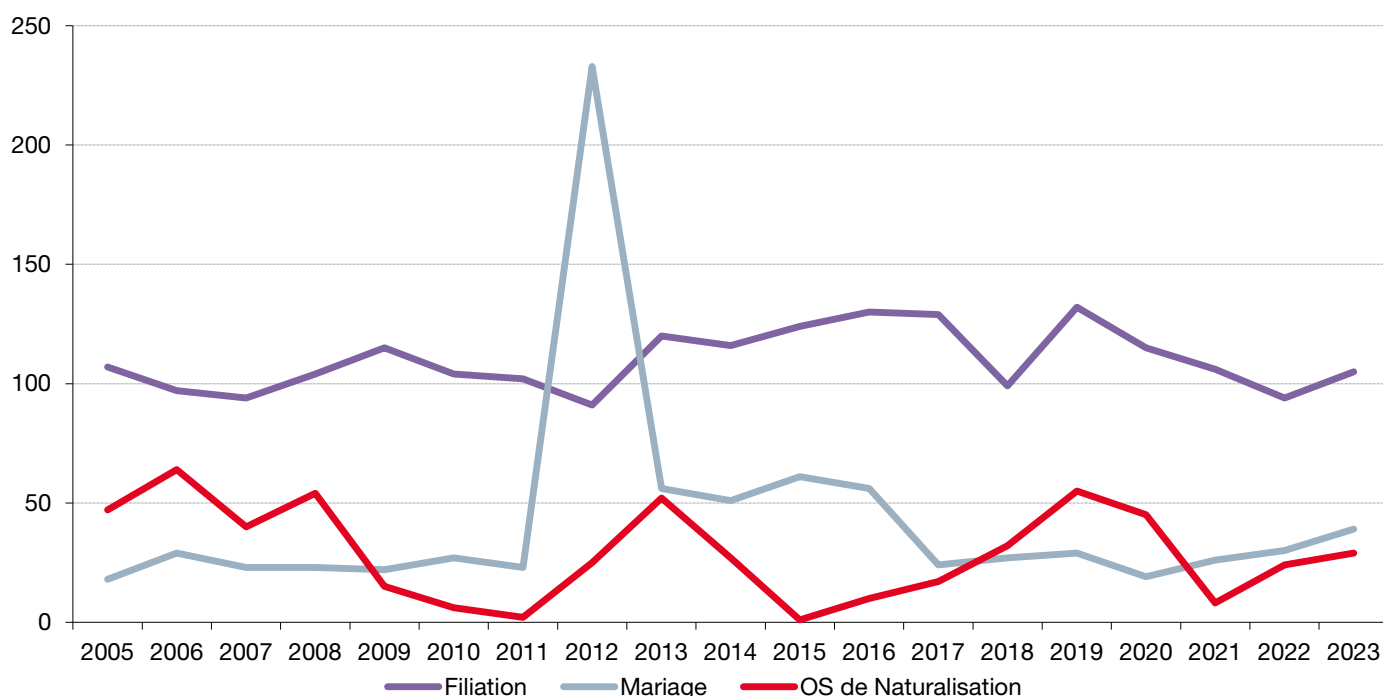
Année d'obtention	Filiation			Mariage			OS de Naturalisation		
	Ensemble	Hommes	Femmes	Ensemble	Hommes	Femmes	Ensemble	Hommes	Femmes
2014	116	67	49	51	14	37	27	15	12
2015	124	56	68	61	19	42	1	1	0
2016	130	68	62	56	24	32	10	5	5
2017	129	70	59	24	13	11	17	7	10
2018	99	55	44	27	20	7	32	20	12
2019	132	73	59	29	29	0	55	24	31
2020	115	61	54	19	17	2	45	23	22
2021	106	53	53	26	23	3	8	3	5
2022	94	41	53	30	16	14	24	12	12
2023	105	50	55	39	16	23	29	14	15

Note : Le mode d'obtention Filiation inclut les enfants dont les parents ont bénéficié d'une OS de Naturalisation.

Lecture : En 2023, 105 Monégasques le sont devenus par filiation, 39 par mariage et 29 par Ordonnance Souveraine de Naturalisation.

Sources : Mairie de Monaco, IMSEE

Figure 15. Évolution du nombre d'obtentions de la nationalité selon le mode d'obtention



Sources : Mairie de Monaco, IMSEE

Il y a eu 29 obtentions de la nationalité par Ordonnance Souveraine de Naturalisation en 2023 (14 hommes et 15 femmes).

Le pic d'acquisitions de la nationalité par mariage observé en 2012 est dû à l'entrée en vigueur de la Loi n°1.387 sur l'acquisition de la nationalité de décembre 2011²⁵ et son effet rétroactif : tous les hommes mariés à une Monégasque depuis plus de 10 ans à cette date sont devenus éligibles à acquérir la nationalité et les femmes n'ont plus eu à abandonner leur nationalité d'origine ce qui a encouragé une partie de celles ne l'ayant pas encore accompli à effectuer la demande d'acquisition.

Entre 2017 et 2021, cette baisse s'explique par l'effet de cette même Loi. En effet, pour les femmes, le délai d'acquisition de la nationalité est de 5 ans pour un mariage célébré avant cette loi et 10 ans pour un mariage célébré à partir de 2012. Ainsi, peu de femmes ont bénéficié de l'acquisition de la nationalité par mariage entre 2017 et 2021 : uniquement celles mariées en 2011 ou avant et qui n'avaient pas encore accompli la démarche.

²⁵ Cette réforme a fixé le délai d'acquisition par mariage à dix ans pour les femmes mais également pour les hommes, avec pour condition de conserver la nationalité d'origine. Auparavant, seules les femmes pouvaient acquérir la nationalité par mariage au bout de 5 ans (Loi n°1.155).

5.3. Moins de deux tiers des personnes éligibles en 2011 ont acquis la nationalité par mariage

Au 31 décembre 2011, 396 personnes pouvaient potentiellement bénéficier de l'entrée en vigueur de la Loi n°1.387²⁶ pour acquérir la nationalité monégasque. Au 31 décembre 2023, 263 ont accompli la démarche soit 66,4 %. Cette part évolue assez faiblement depuis 2017 où elle était de 62,4 %. Il y a peu d'écart entre les femmes et les hommes.

Tableau 23. Nombre et part d'hommes ayant acquis la nationalité par la Loi n°1.387 au 31 décembre 2023

Année du mariage	Nombre potentiel d'hommes au 31/12/2011 pouvant acquérir la nationalité par la Loi n°1.387	Nombre d'hommes ayant acquis la nationalité par la Loi n°1.387	Part
1940-49	5	0	0,0%
1950-59	25	13	52,0%
1960-69	35	17	48,6%
1970-79	37	18	48,6%
1980-89	52	32	61,5%
1990-99	111	91	82,0%
2000	19	14	73,7%
2001	21	16	76,2%
Total 1940-2001	305	201	65,9%

Lecture : Sur 37 hommes s'étant mariés entre 1970 et 1979 et pouvant acquérir la nationalité monégasque par la Loi n°1.387, 18 l'ont fait (48,6 %).
Sources : Mairie de Monaco, IMSEE

Au 31 décembre 2011, 305 hommes mariés avant 2002 pouvaient potentiellement bénéficier de l'entrée en vigueur de la Loi n°1.387 pour acquérir la nationalité monégasque.

Au 31 décembre 2023, 201 ont accompli la démarche soit 65,9 %.

Tableau 24. Nombre et part de femmes ayant acquis la nationalité par la Loi n°1.387 au 31 décembre 2023

Année du mariage	Nombre potentiel de femmes au 31/12/2011 pouvant acquérir la nationalité par la Loi n°1.387	Nombre de femmes ayant acquis la nationalité par la Loi n°1.387	Part
1990-99	26	13	50,0%
2000-04	33	24	72,7%
2005	10	8	80,0%
2006	22	17	77,3%
Total 1990-2006	91	62	68,1%

Lecture : Sur 26 femmes s'étant mariées entre 1990 et 1999 et pouvant acquérir la nationalité monégasque par la Loi n°1.387, 13 l'ont fait (50,0 %).
Sources : Mairie de Monaco, IMSEE

Au 31 décembre 2011, 91 femmes mariées avant 2007 pouvaient potentiellement bénéficier de l'entrée en vigueur de la Loi n°1.387 pour acquérir la nationalité monégasque.

Au 31 décembre 2023, 62 ont accompli la démarche soit 68,1 %.

²⁶ Cette réforme a fixé le délai d'acquisition par mariage à dix ans pour les femmes mais également pour les hommes, avec pour condition de conserver la nationalité d'origine. Le délai pour les femmes reste de 5 ans pour les mariages prononcés avant 2012. Auparavant, seules les femmes pouvaient acquérir la nationalité par mariage au bout de 5 ans (Loi n°1.155).

5.4. Depuis 2012, deux tiers des hommes et huit femmes sur dix ont acquis la nationalité par mariage

Depuis 2012, 538 personnes non divorcées (après 10 ans de mariage pour les hommes et pour les femmes mariées depuis 2012, et après 5 ans de mariage pour les femmes mariées entre 2007 et 2011) peuvent potentiellement acquérir la nationalité monégasque par la Loi n°1.387²⁷. Au 31 décembre 2023, 388 ont accompli la démarche soit 72,1 %. L'écart entre les femmes et les hommes est significatif.

Tableau 25. Nombre et part d'hommes ayant acquis la nationalité par la Loi n°1.387 au 31 décembre 2023

Année du mariage	Nombre d'hommes non divorcés après 10 ans de mariage pouvant acquérir la nationalité par la Loi n°1.387	Nombre d'hommes ayant acquis la nationalité par la Loi n°1.387	Part
2002	21	14	66,7%
2003	28	18	64,3%
2004	18	14	77,8%
2005	20	15	75,0%
2006	25	19	76,0%
2007	17	9	52,9%
2008	25	19	76,0%
2009	39	24	61,5%
2010	26	19	73,1%
2011	31	19	61,3%
2012	22	15	68,2%
2013	23	6	26,1%
Total 2002-13	295	191	64,7%

Lecture : Sur 28 hommes s'étant mariés en 2003 et pouvant acquérir la nationalité monégasque par la Loi n°1.387 (non divorcés après 10 ans de mariage), 18 l'ont fait soit 64,3 %.

Sources : Mairie de Monaco, IMSEE

Depuis 2012, 295 hommes non divorcés après 10 ans de mariage peuvent potentiellement acquérir la nationalité monégasque par la Loi n°1.387.

Au 31 décembre 2023, 191 ont accompli la démarche soit près des deux tiers.

Tableau 26. Nombre et part de femmes ayant acquis la nationalité par la Loi n°1.387 au 31 décembre 2023

Année du mariage	Nombre de femmes non divorcées pouvant acquérir la nationalité ¹	Nombre de femmes ayant acquis la nationalité par la Loi n°1.387	Part
2007	33	29	87,9%
2008	41	37	90,2%
2009	37	32	86,5%
2010	43	38	88,4%
2011	32	27	84,4%
Total 2007-11	186	163	87,6%
2012	27	19	70,4%
2013	30	15	50,0%
Total 2012-13	57	34	59,6%
Total 2007-13	243	197	81,1%

¹ non divorcées après 5 ans de mariage pour celles mariées entre 2007 et 2011 et après 10 ans pour celles mariées depuis 2012

Lecture : Sur 43 femmes s'étant mariées en 2010 et pouvant acquérir la nationalité monégasque par la Loi n°1.387 (non divorcées après 5 ans de mariage), 38 l'ont fait soit 88,4 %.

Sources : Mairie de Monaco, IMSEE

243 femmes mariées et non divorcées (après 5 ans de mariage pour les 186 mariées entre 2007 et 2011 et après 10 ans pour les 57 mariées depuis 2012) peuvent potentiellement acquérir la nationalité monégasque par la Loi n°1.387.

Au 31 décembre 2023, 197 ont accompli la démarche soit 81,1 %.

²⁷ Cette réforme a fixé le délai d'acquisition par mariage à dix ans pour les femmes mais également pour les hommes, avec pour condition de conserver la nationalité d'origine. Le délai pour les femmes reste de 5 ans pour les mariages prononcés avant 2012. Auparavant, seules les femmes pouvaient acquérir la nationalité par mariage au bout de 5 ans (Loi n°1.155).

Annexe : Comparaison internationale des principaux indicateurs démographiques

Tableau 27. Principaux indicateurs démographiques selon le pays

	Part d'hommes en 2023	Part de femmes en 2023	Âge médian en 2023	Taux de natalité en 2022	Taux de mortalité en 2022	Espérance de vie à la naissance en 2022 ¹	Âge moyen de la mère à la naissance en 2022	Indice Synthétique de Fécondité en 2022 ¹	Taux de nuptialité en 2020	Âge au 1er mariage Hommes en 2020	Âge au 1er mariage Femmes en 2020	Taux brut de divorce en 2020
Nationaux monégasques	45,7%	54,3%	46,9	9,6‰	8,9‰	86,5	33,0	2,2	9,3	33,4	32,2	3,4‰
France	48,4%	51,6%	42,4	10,7‰	9,9‰	82,3	31,0	1,8	2,3	35,7	33,5	n.d.
Italie	48,8%	51,2%	48,4	6,7‰	12,1‰	82,8	32,4	1,2	1,6	36,4	33,6	1,1‰
Allemagne	49,3%	50,7%	45,4	8,8‰	12,7‰	80,7	31,4	1,5	4,5	n.d.	n.d.	1,7‰
Suisse	49,7%	50,3%	42,8	9,4‰	8,5‰	83,7	32,3	1,4	4,1	33,3	30,9	1,9‰
Espagne	49,0%	51,0%	45,3	6,9‰	9,7‰	83,2	32,6	1,2	1,9	37,2	34,9	1,6‰
Luxembourg	50,3%	49,7%	39,7	9,9‰	6,8‰	83,0	32,4	1,3	2,9	34,6	32,4	2,3‰
Union Européenne	48,9%	51,1%	44,5	8,7‰	11,5‰	80,6	31,1	1,5	3,2	n.d.	n.d.	1,6‰
Royaume-Uni	49,4%	50,6%	40,1	10,0‰	9,1‰	82,2	30,7	1,6	1,7	32,7	31,1	1,8‰
Chine	51,0%	49,0%	39,0	7,5‰	7,4‰	78,6	29,0	1,2	6,6	28,7	n.d.	3,0‰
Japon	48,6%	51,4%	49,1	6,6‰	12,7‰	84,8	31,5	1,3	4,0	n.d.	n.d.	1,7‰
Russie	46,4%	53,6%	39,2	9,5‰	16,3‰	70,1	28,9	1,5	6,9	30,1	24,4	3,9‰
États-Unis	49,5%	50,5%	38,1	11,0‰	9,3‰	78,2	29,8	1,7	5,1	30,5	26,9	2,3‰

⁽¹⁾ Espérance de vie à la naissance et Indice Synthétique de Fécondité : données regroupées sur 2020-22 pour la population de nationalité monégasque

Note : Pour assurer une meilleure comparabilité, les indicateurs démographiques présentés sont basés sur les données de la dernière année commune disponible

Sources : ONU, Eurostat, IMSEE

Définitions

Âge : L'âge est la durée écoulée depuis la naissance. La méthode de calcul retenue est celle d'âge atteint dans l'année. Il correspond à la différence entre l'année considérée et l'année de naissance de l'individu.

Âge médian : Âge qui divise la population en deux groupes numériquement égaux, la moitié étant plus jeune, et l'autre moitié plus âgée.

Âge moyen : Moyenne de l'âge des individus qui constituent cette population.

Décès : Tout décès survenu sur le territoire monégasque fait l'objet d'une déclaration à la Société Monégasque de Thanatologie. L'acte de décès est dressé sur la déclaration de toute personne informée du décès.

Divorce : Le jugement de divorce rendu par le Tribunal de Première Instance de Monaco est signifié par l'Officier de l'État Civil. Ce jugement est transcrit sur les registres de l'État Civil et mentionné en marge des actes de naissance et de mariage de chacun des époux.

Espérance de vie : L'espérance de vie à la naissance représente la durée de vie moyenne d'une génération fictive soumise aux conditions de mortalité de l'année considérée. Elle est un cas particulier de l'espérance de vie à l'âge x qui est le nombre moyen d'années restant à vivre au-delà de cet âge x dans les conditions de mortalité par âge de l'année considérée.

Ainsi, contrairement à ce que l'intitulé « espérance de vie » peut laisser penser, ce n'est pas une prévision quant aux probabilités de décès des années ultérieures : dire par exemple que l'espérance de vie à la naissance des hommes en 2020-22 est de 84,4 ans ne signifie pas que les hommes nés en 2020-22 vivront en moyenne 84,4 ans. Ils vivront en moyenne 84,4 ans seulement si les conditions de mortalité qu'ils vont rencontrer tout au long de leur vie vont correspondre à celles des années 2020-22.

Filiation : Lien de parenté unissant l'enfant à son père, à sa mère.

Indice synthétique de fécondité (ISF) : Nombre moyen d'enfants qui seraient nés vivants d'une femme (ou d'un groupe de femmes) pendant sa vie si elle vivait ses années de procréation en se conformant aux taux de fécondité par âge d'une année donnée.

Mariage : Le mariage ne peut être célébré que si l'un des futurs époux au moins est domicilié ou séjourne à Monaco de manière continue depuis plus d'un mois. Avant la célébration de mariage, l'officier de l'État Civil fait une publication par voie d'affiche apposée à la porte de la mairie pendant dix jours. Le mariage ne peut être célébré qu'à l'expiration de ce délai. Le mariage est dissout soit par la mort de l'un des époux soit par le divorce.

Naissance : Toute naissance survenue sur le territoire monégasque fait l'objet d'une déclaration à l'État Civil. Cette déclaration est faite par l'Officier de l'État Civil dans les quatre jours suivant l'accouchement, le jour de l'accouchement n'étant pas compté dans ce délai. En outre, si le dernier jour du délai est férié, celui-ci est prorogé jusqu'au premier jour ouvrable qui suit le jour férié. Depuis le 8 janvier 1993, lorsqu'un enfant est décédé avant que sa naissance ait été déclarée à l'État Civil, l'officier de l'État Civil établit un acte de naissance et un acte de décès sur production d'un certificat médical indiquant que l'enfant est vivant et viable et précisant les jours et heures de sa naissance et de son décès. Cet acte est inscrit à sa date sur les registres de décès.

Pays de résidence : Le pays de résidence est le pays de l'adresse déclarée au Service de l'État Civil - Nationalité de la Mairie de Monaco.

Séparation : La séparation de corps peut être prononcée dans les mêmes cas et aux mêmes conditions que le divorce. La séparation supprime le devoir de cohabitation. Après deux années, la séparation de corps est, à la demande d'un époux, convertie de droit en divorce.

Sex-ratio (ou rapport de masculinité) : Rapport entre le nombre d'individus de sexe masculin et le nombre d'individus de sexe féminin. Il est exprimé comme nombre d'hommes pour 100 femmes. Par extension, le **sex-ratio à la naissance** représente le nombre de garçons nés pour 100 filles.

Situation familiale : Il existe cinq situations familiales :

- célibataire : personne non mariée ;
- marié : personne unie à une autre par le mariage ;
- veuf : personne dont le conjoint est décédé. La femme veuve ne peut se remarier avant l'expiration d'un délai de 310 jours à compter du décès de son mari ;
- divorcé : personne mariée dont le mariage a été dissout par jugement de divorce qui a été porté en marge de l'acte de mariage et de l'acte de naissance ;
- séparé : personne mariée pour laquelle la mention d'un jugement de séparation de corps a été porté en marge de l'acte de mariage.

Solde naturel : Différence entre le nombre de naissances et le nombre de décès enregistrés au cours d'une période.

Taux brut de divorce : Rapport entre le nombre de divorces de l'année considérée et la population de l'année. Il est exprimé en ‰.

Taux de divorce par durée du mariage : Le taux de divorce par durée du mariage peut être calculé pour chaque année civile n en reliant le nombre de divorces à la fin de x années de mariage au nombre initial de mariages durant l'année n-x.

Taux de fécondité général (également appelé taux de fécondité) : Rapport entre le nombre de naissances vivantes à la population des femmes âgées de 15 à 49 ans.

Taux de mortalité : Rapport du nombre de décès de l'année à la population totale de l'année. Il est exprimé en ‰.

Taux de natalité : Rapport du nombre de naissances vivantes de l'année à la population totale de l'année. Il est exprimé en ‰.

Taux de nuptialité : Nombre de mariages célébrés pour 1 000 personnes de la population totale pour une année donnée. Il est exprimé en ‰.

Transcription : Tout acte de l'État Civil d'une personne de nationalité monégasque dressé dans un pays étranger est transcrit, à Monaco, par l'officier d'État Civil. La transcription est effectuée dans l'un des registres de naissance, mariage ou de décès. L'acte de l'État Civil établi par une autorité étrangère ne pourra être transcrit que s'il a été préalablement légalisé. Il devra préalablement être traduit en langue française, soit par un traducteur agréé par l'autorité judiciaire, soit par l'agent diplomate ou le consul de Monaco.

Observatoire de la Démographie des Monégasques 2023

Mai 2024

Pour consulter les publications de
l'IMSEE :

imsee.mc/Publications

Pour suivre les actualités de
l'IMSEE :

imsee.mc/Actualités

Pour vous abonner à la newsletter
de l'IMSEE :

imsee.mc/Newsletters

Pour consulter notre page LinkedIn :

linkedin.com/company/imsee

INSTITUT MONÉGASQUE DE LA
STATISTIQUE ET DES ÉTUDES
ÉCONOMIQUES

9 rue du Gabian

98000 MONACO

imsee.mc

